

**Championnat d'Europe de football 2012  
dispositions concernant les manifestations  
de joie ou de déception dans la rue**

Le championnat d'Europe de football 2012 va générer des manifestations qui se concrétiseront inévitablement dans la rue où les supporters de tous bords se retrouveront pour exprimer leur joie. Traditionnellement des cortèges de véhicules se forment autour de la place Saint François et d'autres manifestations bruyantes sont prévisibles sur les lieux où les matchs seront diffusés sur des écrans de télévisions. Plusieurs dispositions ont été prises afin de gérer au mieux le désordre dans le domaine de la circulation ainsi que dans celui de la sécurité et tranquillité publiques.

Les rassemblements, pour autant qu'ils ne perturbent pas exagérément la circulation, seront tolérés. Les notions de tolérance et d'indulgence seront privilégiées, dans une première phase suivant immédiatement la fin des rencontres. Au-delà de cette période, la police se montrera moins tolérante en appliquant la notion de proportionnalité face aux manifestations à l'évidence excessives et troublant la tranquillité publique.

Dans le domaine de la circulation, les fautes graves (par exemple : mises en danger, feux rouges, lignes blanches, vitesse, ivresse, etc.) seront dénoncées car elles constituent des dangers pour les autres automobilistes et les piétons.

Les transports publics lausannois devront par ailleurs pouvoir circuler librement, dans toute la mesure du possible.

Dans le domaine de la sécurité publique toute personne commettant des dommages sur des biens privés ou sur le mobilier urbain sera dénoncée. Le corps de police disposera des moyens lui permettant d'intervenir en cas de mise en danger de la vie d'autrui ou de débordements excessifs, par exemple si des dommages ou déprédations importantes sont commises.

Le corps de police

Lausanne, le 6 juin 2012

**Renseignements complémentaires :**

Anne Plessz, chargée de communication du corps de police, tél. 021 315 33 05